

Procès verbal de la réunion ordinaire du 27 novembre 2020

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 23 novembre 2020 s'est réuni le 27 novembre 2020 à 20 heures au nombre prescrit par la loi, dans la salle Jean Villetelle et sans public (mesures de prévention COVID 19) sous la présidence de Monsieur Jacques BŒUF, Maire, étaient présents : Bœuf Jacques, Chanudet Gérard, Lascourbas Jean-François, Boyer Christophe, Brouillet Alexandre, Meynard Sylvain.

Mmes Morele Carine, Buguellou Virginie, Charbonnel-Dessemond Sophie, Malauron Laure et Pinguet Chantal.

Absents excusés : ///

Secrétaire de séance : Alexandre Brouillet

Ordre du jour : Amendes de police
Don pour les masques au Conseil Départemental
Etang de La Marchette
Questions diverses
Informations

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

Amendes de police

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Accepte le devis d'Aximum pour un montant HT de 1 834.02 € (2 200.82 € TTC).
- Accepte le plan de financement suivant :

Coût HT	:	1 834.02 €
Amendes de police :		545.39 €
Quote-part communale HT :		1 288.63 €
- Charge Monsieur le Maire :
 - D'accepter le devis.
 - De demander le versement des amendes de police.

Don pour les masques au Conseil Départemental

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte le versement de ce don de 50 € au Conseil Départemental.

Débroussaillage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier de nouveau le débroussaillage de la Commune à la Communauté de Communes Creuse Grand Sud pour l'année 2021.

Etang de la Marchette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de sécuriser les abords de l'Etang de La Marchette.

Questions diverses

Noël 2020

A cause de la crise sanitaire, l'arbre de Noël ne pourra pas avoir lieu cette année.
Le Conseil Municipal décide d'offrir, en partenariat avec le Comité d'animation, un jouet aux enfants de moins de 10 ans, domiciliés sur la Commune

Informations

//